

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Et le VINGT DEUX DECEMBRE à 09h00 pour tentative

Et l'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le QUATRE JANVIER de 12h00 à 13hl5 sur place

Et encore en mon étude

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le QUATRE JANVIER de 16 heures à 18 heures

A LA DEMANDE DE :

Monsieur

Né le 21/11/1969 à Paris 16ème domicilié 10 rue de l'assomption 75016 PARIS

Elisant domicile en mon Etude

Avocat au Barreau de Paris

Ayant pour Avocat Plaidant :

Maître Emma FARAH-DE MATOS

Membre de la SELAS AGN AVOCATS PARIS

Demeurant 142 Boulevard Haussmann 75008 Paris

Tél: 01 40 59 90 18

LEQUEL ME DECLARE:

Qu'il est titulaire d'un jugement réputé contradictoire et en premier ressort rendu le 28 août 2023 par le Tribunal judiciaire de Paris, deuxième chambre civile, lequel est depuis lors définitif.

Que ce jugement ordonne la licitation partage des biens indivis, propriété de Monsieur de la licitation partage des biens indivis, propriété de Monsieur de la licitation partage des biens indivis, propriété de

Que les biens, objet de l'indivision successorale, sont les lots 5, 7 et 23 constituant un appartement et une cave dépendant d'un immeuble situé 1 bis, passage des Marais, PARIS 10ème arrondissement, parcelle cadastrée section BD 43.

Que ledit jugement ordonne sur les poursuites de la partie la plus diligente et en présence des autres parties la licitation en audience décrite au Tribunal judiciaire de Paris.

Autorise la partie la plus diligente à faire visiter par le commissaire de justice de son choix territorialement compétent les biens à vendre aux fins de rédaction d'un procèsverbal descriptif, comprenant les informations prévues à l'article R- 322-2 du Code de procédure civile d'exécution et réalisation des diagnostics obligatoires.

Que j'ai été saisie afin de procéder auxdites opérations par Monsieur

Que j'ai régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 décembre 2023 Monsieur convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception de la convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception de la convoqué par lettre recommandée avec accusé de la convoqué de la convoqué par lettre recommandée avec accusé de la convoqué par lettre recommandée avec accusé de la convoqué par lettre re

Que la convocation concerne les opérations dressées ce jour à 9 heures.

C'est pourquoi,

DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Je soussignée, **Maître Fleur FONTAINE**, Commissaire de justice associée au sein de la SELARL DUBOIS FONTAINE PENOT-LETERRIER, titulaire d'offices de Commissaires de Justice à VILLEPINTE (93420), 23 avenue Paul Vaillant Couturier et à TREMBLAY EN FRANCE (93290), 16 rue de Picardie, substituant Me PENOT LETERRIER.

Me suis transportée une première fois le 22/12/2023 à 9 heures :

Ce 22/12/2023, je suis assistée du diagnostiqueur, en la personne de Monsieur Patrick LEFEVRE, de la société DUPOUY FLAMENCOURT.

Nous nous transportons 1^{er} étage porte gauche. J'utilise la sonnette, personne ne nous répond. Puis je frappe à la porte, personne ne me répond. UN voisin du 2^{ième} étage porte gauche m'entendant il vient à la rencontre. Ce voisin me précise que l'occupants des lieux ne travaille pas et est présent dans son logement.

J'insiste alors, j'entends du bruit derrière la porte mais personne ne m'ouvre.

Je suis contrainte de me retirer sans dresser de constations.

De retour à mon étude j'envoie une nouvelle convocation à Monsieur , par Lettre recommandée avec AR doublé d'une lettre simple, en date du 22/12/2023 en vue de réaliser le procès-verbal descriptif en date du 04/01/2024.

Je convoque également le serrurier en plus du diagnostiqueur pour les nouvelles opérations du 04/01/2024.

Je me suis transportée, ce jour le QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE, au 1 Bis passage des marais 75010 Paris, et là étant, à 12h00, j'ai procédé à la description suivante en présence de :

- La société SDT SERRURERIE DEPANNAGE TECHNIQUE, serrurier ;
- La SARL DUPOUY FLAMENCOURT, diagnostiqueur,

De nouveau ce jour ,1e 04 janvier 2024,

Sur place, je sonne, personne ne m'ouvre. Puis sans réaction je frappe à la porte avec insistance, toujours aucune réaction.

Je sollicite alors du serrurier qui m'assiste qu'il procède à l'ouverture forcée.

Alors que le serrurier commence l'ouverture, une personne ouvre la porte.

Je décline alors à mon interlocuteur mes nom, prénom, qualité l'objet de ma présence et lui exhibe ma carte professionnelle.

Il s'agit de Monsieur ainsi déclaré.

J'explique alors à Monsieur pendant de longue minute la raison de ma présence ce jour.

Je lis à Monsieur le jugement qui fixe ma mission et lui explique la teneur de ce jugement.

Monsieur feint l'ignorance et fini par me dire qu'il est au courant de la procédure.

Monsieur fini par accepter que je pénètre, après que je lui ai expliqué qu'en cas de refus de sa part je serai contrainte de faire appel au service de police.

Je suis invitée à pénétrer dans les lieux, ainsi que le diagnostiqueur qui m'assiste , le serrurier quant à lui est invité à demeurer sur le palier de l'immeuble.



I - DESIGNATION DU BIEN SAISI :

La saisie porte sur les droits et biens immobiliers sis à : 1 Bis passage des marais 75010 Paris

DESIGNATION NOTARIEE:

Suivant acte notarié d'achat en date du 1/03/1977 :

Au premict étage. —- pOEMuuEnOCCINQ,

Ce lot comprend s un appartement dit porte • gauëhe, comportant entrée, cuisine, chambre, salid-amanger, salle dé bains, deux placards et water-cionët-<u>Et les, SOLENNITE SBLZFLMILEIEMSS u, sort</u> et den parties communs» gnérales.

Au sous=001.

- nr <u>NuMERo(brK"sEPT</u>

Cé Lot comprend au sous-sol s la cave nümSro 4.

Et.lesDEUX/MILLAENESAuso1*t-dA-Dr tieÿ

communes gânérales.

* • lasn Le • — wa de

Suivant acte notarié en date du 14/10/1993, à la demande du syndicat des copropriétaires :

Création d'un nouveau lot N°23, comme décrit ci-dessous :

Aux termes de l'Assemblée *Générale* des copropriétaires dudit immeuble, en date du 25 mai 1993. Il a été décidé la création d'un lot de copropriété, prélevé sur les parties communes, concernant les water-closets sur le palior du premier étage donnant sur la cour B, entraînant la création d'un (1) tantième supplémentaire en ce qui concerne les parties communes générales et de vendre le lot nouvellement créé A Monsieur et Hadame JUDKJEWICZ. •

Afin d'individualiser palier du les water-closets sur le premier étage donnant sur la cour B, objet de la vente cl-aprés numéro (seconda partie), il e<u>st créé</u> un nou<u>veau</u> lot_ <u>por</u>t<u>ant</u> le vingt-trois (23), ci-après décrit, prélevé sur les parties conmunes

de l'ioneubla, cette création emporte la création de un (1) tantième supplémentaire général.

.7

La désignation du lot n' 23 est le oui. von ta :

Wn NUMERO VINGs-mors (21. 'mprenterarage, donne "surla cour 0, un water-closet acceusible par lo lot n' 5 (appartement: dit "porte gauche").

Et 1/1 O01è des parties comtnuries générules do l'immeuble.

PLAN CADASTRAUX:





WENCH

II - ENVIRONNEMENT DU BIEN SAISI :

Le bien se situe dans le 10ème arrondissement, 1 bis passage des Marais, à proximité immédiate de la place de la République, à 400 mètres de la place de la République, dans un quartier commerçant, dans un passage au calme.





Le ravalement de l'immeuble est un ravalement ciment brut, ancien, lequel est dégradé en partie basse.

III - DESCRIPTION DU BIEN IMMOBILIER:



GENERALITES IMMEUBLES

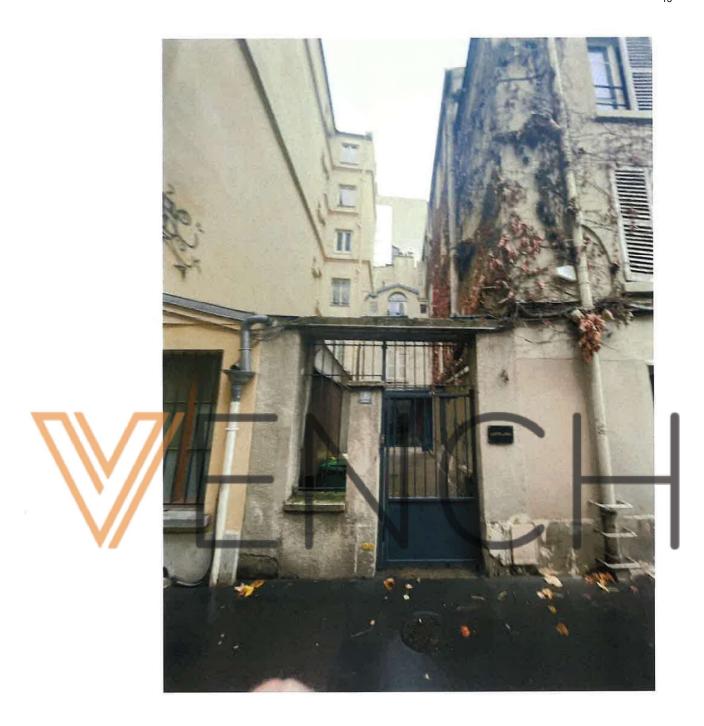
Le 1 bis constitue un immeuble de trois niveaux : rez-de-chaussée plus deux étages, installé entre deux immeubles de plus haute taille.



Appartement Objet de la saisie



Une petite cour intérieure est existante laquelle constitue l'accès principale à la copropriété.





Le règlement de copropriété a été établi en 1969.

L'immeuble bénéficie d'un ravalement en crépi maçonné brut de revêtement. La toiture n'est pas visible de la rue.

Au rez de chaussé un commerce est installé, sans nuisance particulière s'agissant d'un centre de formation fermé le week-end et le soir.

PARTIES COMMUNES:

Les parties communes sont anciennes et manquent d'entretien.

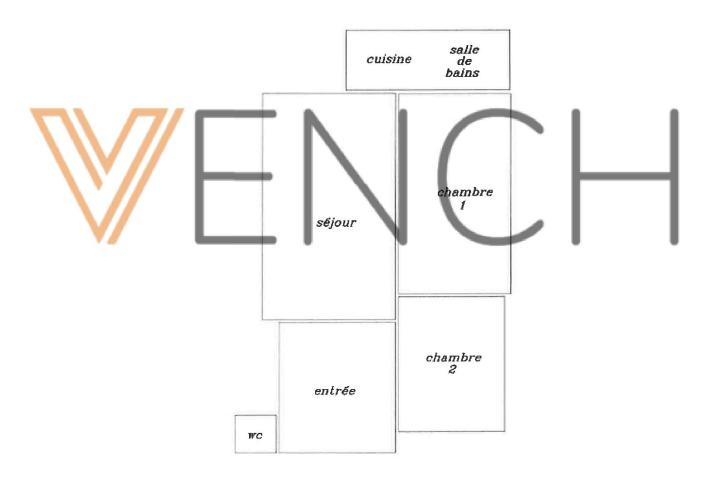
Le tout bénéficie du charme des anciens immeubles parisiens, sol en carrelage de ciment et escalier en bois, rambarde en fer forgé peint.





PARTIES PRIVATIVES:

PARIS lOème arrondisement Ibis passage du Marais 1er étage porte gauche





ENTREE:

Le sol est en parquet. Il s'agit d'un vrai parquet de bois.

Les murs sont peints, ainsi que le plafond. La peinture est jaunie, ternie.

Une grande fenêtre donne sur la cour. Elle est aménagée dans le mur de droite.

La pièce est exposée Sud-Ouest.



Une porte fermeture trois points constitue la porte palière de l'appartement. Le tout est ancien et mal entretenu.

Le compteur électrique est installé à l'intérieur de l'appartement.





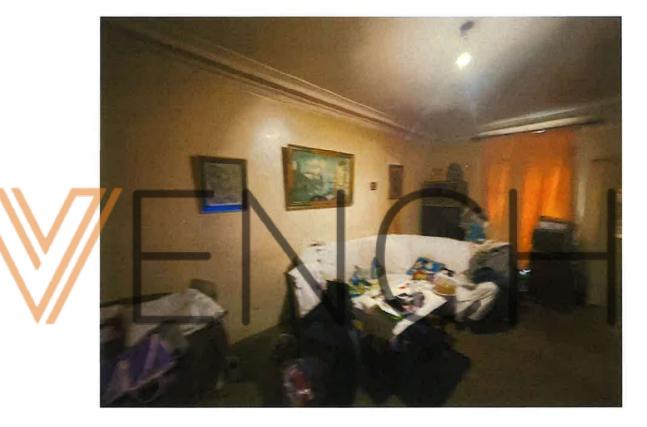
L'entrée dessert une chambre et la pièce principale.

PIECE PRINCIPALE

Le sol est en parquet.

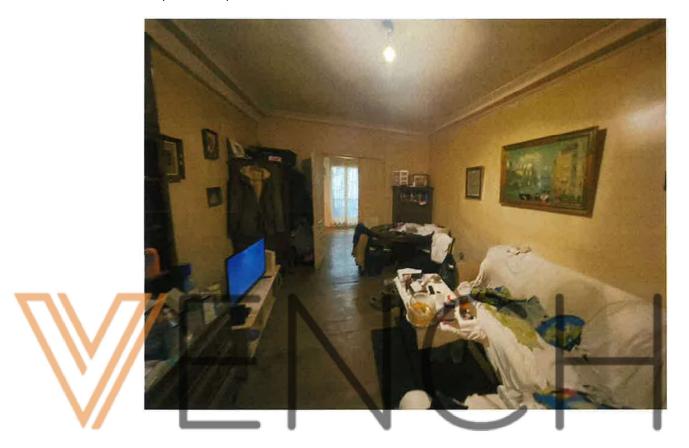
Les murs sont peints, ainsi que le plafond. La peinture des murs est vieillissante, elle est fortement jaunie, ternie.

Le parquet, quant à lui, est brut de tout entretien et de tout revêtement type cirage.



Une fenêtre, châssis bois, simple vitrage, est aménagée dans le mur face. Celle-ci donne vue sur une cour intérieure fermée, dépendant du même ensemble immobilier.

La pièce est exposée Nord-Est.



CUISINE/SALLE DE BAINS:

La cuisine et la salle de bain constitue une seule et unique pièce.

On pénètre tout d'abord par la cuisine.

Un chauffe-eau électrique est présent dans cette pièce.

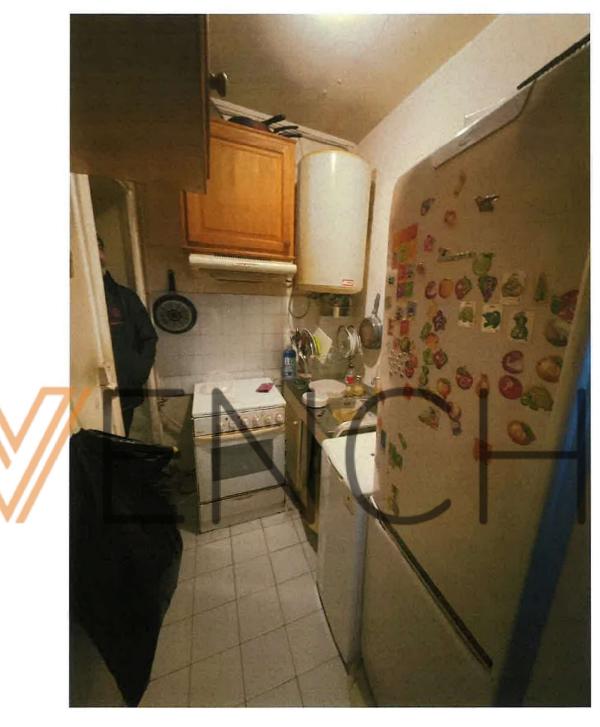
Le sol est en carrelage lequel est ancien et abîmé.

Les murs sont recouverts de faïence. Le tout est ancien.

La partie supérieure des murs ainsi que le plafond sont peints. La peinture est fortement jaunie, ternie.

Aucune fenêtre n'existe dans la partie cuisine.





Une petite paroi légère type paroi de douche est installée afin de constituer la séparation entre la salle de bain et la cuisine.

Une baignoire est présente, elle est aménagée au pied du mur droit.

Le sol et les murs sont en carrelage, le tout est ancien.

La partie haute des murs est peinte, la peinture est fortement jaunie, ternie.

Cette partie de la pièce bénéficie d(='une ouverture naturelle type imposte, situé audessus de la baignoire.

L'ouverture donne côté passage des Marais, exposition Sud-Est.

Un bidet est présent.

Un lave-mains.



CHAMBRE

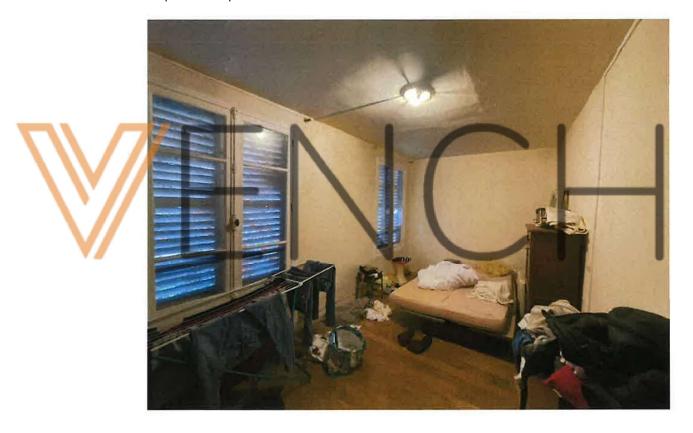
Une chambre est adjacente à la pièce principale et à la cuisine. Il s'agit d'une grande chambre.

Le sol est en parquet d'origine.

Les murs ainsi que le plafond sont peints. La peinture des murs est légèrement jaunie, ternie. Des traces de coulure sont visibles sur les murs, ces traces sont semblables à des traces d'infiltrations.

Il m'est indiqué par l'occupant des lieux que les infiltrations se font par la façade extérieure de l'immeuble.

La pièce est exposée Sud-Est.





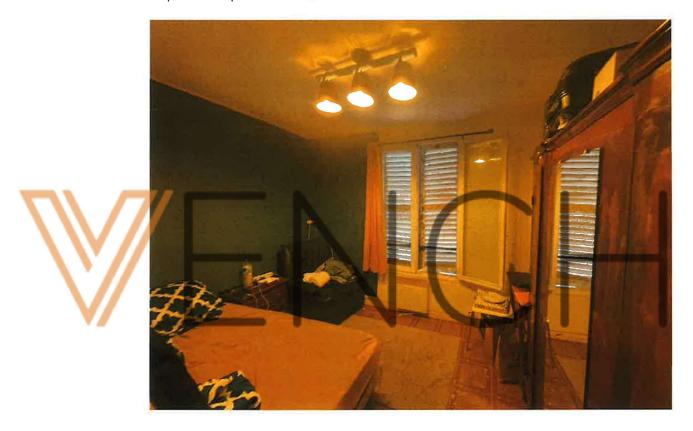
CHAMBRE COMMUNICANTE AVEC L'ENTREE

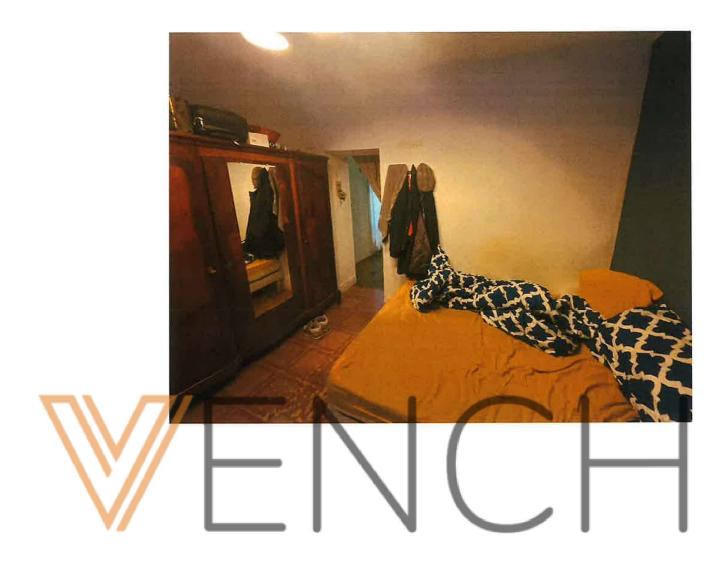
Le sol est en revêtement type lino.

Les murs sont recouverts pour partie de toile de fibre de verre, pour partie de papier peint. Le tout est légèrement jauni, terni. La toile de verre est apposée au plafond.

Une fenêtre, châssis bois, double vitrage, est aménagée dans le mur face, laquelle donne sur le passage des Marais.

La pièce est exposée Sud-Est.





WCJ lot N° 23)

Des WC sont aménagés.

On pénètre dans les WC par l'entrée.

Il m'est indiqué par l'occupant des lieux qu'à l'origine, lors de l'acquisition du bien en 1977, les WC étaient installés sur le palier commun de l'immeuble.

Puis ceux-ci ont été annexés en 1993, suivant décision de copropriété, en partie privative.

Le sol est en carrelage ancien lequel est ne bon état d'entretien.

Les murs sont recouverts de papier peint imitation brique à l'état d'usage.

Le plafond est peint.

Le tout est sommaire mais en bon état général.

Les WC sont fonctionnels.

Une pette fenêtre donnant sur la cour intérieure est existante, la pièce bénéficie donc d'une aération naturelle.

La pièce est exposée sud.





Les WC bénéficient d'une aération naturelle par une petite fenêtre aménagée, audessus de l'entrée de la cour principale de l'immeuble.

IV CONDITIONS D'OCCUPATION

Il m'est indiqué par Monsieur qu'il occupe les lieux seul.

Aucun enfant mineur ne demeure avec lui.

L'occupation se fait à titre gratuit.

S'agissant de la facture d'électricité, elle s'élève en mois d'hiver, puisque l'appartement est équipé d'un chauffage électrique individuel, à 120 € par mois environ.

La production d'eau chaude : elle se fait par chauffe-eau électrique également.



V DIAGNOSTICS

Il doit être procéder au mesurage et aux diagnostics d'usage des biens immobiliers appartenant à Monsieur et Monsieur et Monsieur et Monsieur visé par la procédure de saisie immobilière.

Aussi en ma présence, la **SARL DUPOUY FLAMENCOURT,** procède aux diagnostics suivants :

- ' Attestation de superficie « Loi Carrez »
- « Diagnostic DPE,
- Diagnostic électrique.
- Diagnostic Gaz
- Diagnostic Termites

A l'issue des opérations, il m'est remis le « dossier de diagnostic technique » (DDT) contenant l'ensemble des éléments précités, lequel est annexé au présent procèsverbal de constat.

Après une heure et quinze minutes de description, je me suis retirée, et de retour en mon étude, j'ai préparé, rédigé et mis en forme le présent procès-verbal qui a nécessité deux heures supplémentaires.

Les photographies ci-dessus ont été prises par mes soins lors de mes opérations. Elles n'ont subi ni altération, ni modification.

Telles sont les opérations de description que j'ai faites et pour lesquelles j'ai rédigé le présent procès-verbal sur 34 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Fleur FONTAINE

COUT ACTE	
EMOLUMENT	219,16
ART. A444-28	
TRANSPORT	7,67
VACATION ART. A444-18	220.00
HT	446.83
TVA 20,00 %	89.37
Serrurier	156.00
ттс	692.20



Commissaire de Justice

ANNEXE DOSSIER DIAGNOSTICS



Dossier: P4326 Date: 12/01/2024

Page: 1/2

CERTIFICAT DE SURFACES HABITABLES

Pour les locations vides et à usage de résidence principale

Loi dite Boutin nº 2009-323 du 25 mars 2009 article nº 78 - document à annexer au bail locatif (la superficie habitable ci-dessous calculée doit être mentionnée dans le bail).

N° de dossier : P4326 Date de visite: 12/01/2024

1 - Désignation du bien à mesurer

1 bis Passage du Marais 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT Appartement 3 pièces 1er éEtage porte gauche

2 a- Le propriétaire/bailleur du bien

Nom, prénom :

2 b - Commanditaire

Nom - Prénom : AGN avocats

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation Superficie l	
Entrée	9.70
Séjour	19.20 [,]
Chambre 1	14.40
Chambre 2	9,20
cuisine/salle de bains	6.20
WC	1.00

4 - Superficie habitable totale du bien : 59.70 m2

La superficie habitable, est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Sont exclues la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1.80 mètre.

Recommandation ! : L'attestation de superficie habitable ne peut en aucun cas être annexée à une promesse ou un contrat de vente dans le cadre de la mention de la superficie privative dite « carrez ». Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause

Intervenant: Thierry LEFEVRE

Fait à : PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Le: 12/01/2024

Le Géomètre-Expert



Géomètres Experts Fonciers DPLG

41, rue des Bois-75019 PARIS-Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier : P4326 Date : 16/01/2024

Page: 1/9

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique Décret n' 2011 -629 du 3 juin 2011 - Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008

LISTES A ET B DE L'ANNEXE £3-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier : P4326

Date d'intervention: 12/01/2024

Renseignements relatifs au bien

1 bis Passage du Marais 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT Appartement 3 pièces 1er éEtage porte gauche

Propriétaire

Nom - Prénom:

Commanditaire

Nom - Prénom : AGN avocats

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : LEFEVRE Thierry N° certificat : CPDI 1972 V010

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

ICERT Parc EDONIA Bât G rue de la Terre Victoria

35760 SAINT GREGOIRE

Assurance: MMA IARD Assurances Mutuelles

N°: 263 431

Adresse: 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon

CP-Ville: 72000 LE MANS

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c. Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune Matériaux liste B : Aucune



Géomètres Experts Fonciers DPLG

41, rue des Bois -75019 PARIS - Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier: P4326 Date: 16/01/2024

Page: 3/9

1. SYNTHESES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
12/01/2024	Sans objet	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, flaux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) : 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

Pour information :	Liste A mentionnée à l'art. R.1334-
COMPOSANT A SONI	DER: OU A VERIFIER
locages	
alorifugeages	
aux plafonds	

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures	
12/01/2024	Sans objet	Aucun		(),		7

Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigu réalisation du repérage soit ur au moment de **l**a

MND

MND Matériau non Dégradé
MDP Matériau avec Dégradation Ponctuelle
MDG Matériau avec Dégradation Généralisée MDP

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EΡ : Evaluation périodique AC1 : Action corrective de 1or niveau AC2 : Action corrective de 2ème niveau

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21				
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER			
1. Parois verticales intérieures	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-			
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et	ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment,			
intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et	matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.			
coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloison.			
2. Planchers et plafonds	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés			
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Dalles de sol			
Planchers	Conduits, enveloppes de calorifuges.			
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Clapets, volets, rebouchage.			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Joints (tresses, bandes).			
Clapets et volets coupe-feu	Conduits.			
Portes coupe-feu	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-			
Vides ordures	ciment), bardeaux bitumineux.			
4. Eléments extérieurs	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).			
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées,			
et façade.	conduits de fumée.			



S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT Dossier: P4326

Géomètres Experts Fonciers D P L G

41, rue des Bois-75019 PARIS- Tel. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Date: 16/01/2024

Page : 5/9

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site

Appartement situé au 1^{er} étage porte gauche comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine/salle de bains, wc.

Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale

Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : PARIS

Commune PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Adresse : 1 bis Passage du Marais

Code postal : 75010

Type de bien / / appartement

Lots du bien / / / NON COMMUNIQUE

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Maître FONTAINE - Commissaire de Justice

Document(s) remi(s)

Aucun

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Entrée	Parquet bois			
Séjour	Parquet bois			
Chambre 1 Parquet bois				
Chambre 2 Dalle plastique collée				
cuisine/salle de bains Carrelage				
WC	Carrelage			

⁽¹⁾ tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

⁽²⁾ Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



Géomètres Experts Fonciers DPLG

41, rue des Bois -75019 PARIS -Tél. 01.42.02 68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier : P4326 Date : 16/01/2024 Page : 7/9

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, Thierry LEFEVRE, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ICERT pour la spécialité : AMIANTE

Cette information et vérifiable auprès de : ICERT Parc EDONIA Bât G rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE

Je soussigné, Thierry LEFEVRE, diagnostiqueur pour l'entreprise SARL DUPOUY-FLAMENCOURT dont le siège social est situé à PARIS 19E ARRONDISSEMENT.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.



Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- -Attestation d'assurance
- Attestation de compétence
- Accusé de réception à nous retourner signé



Géomètres Experts Fonciers DPLG

41, rue des Bois - 75019 PARIS - Tel. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75 03

Dossier : P4326 Date : 16/01/2024 Page : 2/11

Sommaire

1.	Synthèse des résultats 3	
	Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1) Situations de risque de saturnisme infantile Facteurs de dégradation du bâti	3 3 3
2.	Mission 3	1
a. b.		3 3
3.	Description du ou des batiments 4	
4.	Le laboratoire d'analyse éventuel 4	
5.	Tableau récapitulatif des relevés 5	
6.	Commentaires sur les informations indiquées 8	
b.	Classement des unités de diagnostic Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb Définition des facteurs de dégradation du bâti	8 8 8
7.	Signatures et informations diverses 9	_
8.	Schémas 10	
9.	Notice d'information 11	_



Géomètres Experts Fonciers D P L G

41, rue des Bois - 75019 PARIS - Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier : P4326 Date : 16/01/2024 Page : 4/11

- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

3. Description du ou des batiments

	DESCRIPTION DU SITE		
Appartement situé au 1 ^{er} étage porte gauche comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine/salle de bains, wc.			
	PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS		
Nom ou raison sociale	4		
TATE OF THE STATE	PERIMETRE DE LA PRESTATION		
les conditions normales de sécur Département Commune Adresse Code postal Information complémentaire Référence cadastrale Lots de copropriété	intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans ité. PARIS PARIS 10E ARRONDISSEMENT 1 bis Passage du Marais 75010 section BD n°43 NC LOCAUX VISITES Chambrel Chambre2 Entree Cuisine Séjour		
	Locaux et ouvrages non visites, justifications		
Aucune			
	Commentaires		
Aucun			
4. Le laboratoire d'analyse é	ventuel		
	Laboratoire		
Nom du laboratoire (nom du cont			



Géomètres Experts Fonciers D P L G 41. me des Bois - 75019 PARIS - Têl. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier: P4326 Date: 16/01/2024 Page: 6/11

Diagnostics: Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.P. SARL DUPOUY-FLAMENCOURT 41 nue des Bois 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT-Tél.: 01 42/02 68 90 Assurance: MMA IARD Assurances Mutuelles N° de contrat 263 431 - Certification délivrée par : ICERT Numéro de dossier : P4226 - Page 6 sur 11



Géomètres Experts Fonciers DPLG

41, me des Bois - 75019 PARIS - Tel. 01.42.02.68.90 Eax. 01.42.02.75.03

Dossier : P4326 Date : 16/01/2024 Page : 8/11

6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
	Non dégradé ou non visible	1
> SEUILS	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

• 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.

* 3 -Le propriétaire doit :

- o Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
- o Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

• Non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;

« Non dégradé

- Etat d'usage, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité .	5

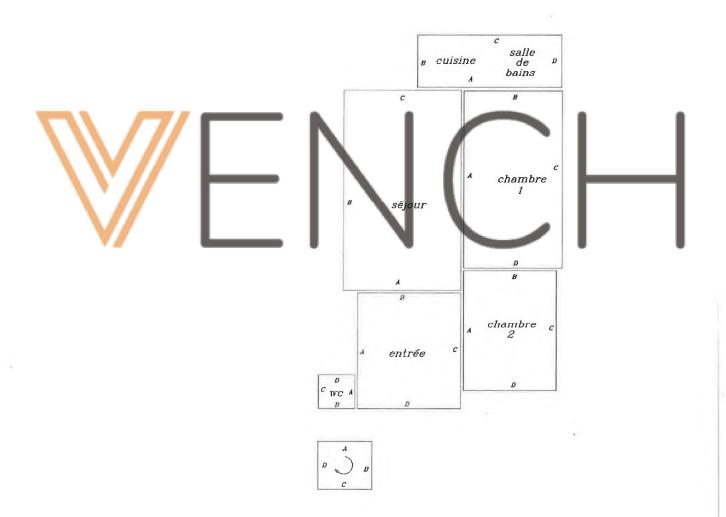


 $G\acute{e}om\`{e}tres~Experts~Fonciers~D~P~L~G$ 41, rue des Bois - 75019 PARIS - Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier : P4326 Date: 16/01/2024 Page: 10/11

8. Schémas

PARIS lOème arrondisement Ibis passage du Marais ler étage porte gauche





n° : 2475E0162261V établi le : 12/01/2024 valable jusqu'au : 11/01/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://iwjw.ecologie.gouv.lr/diagnostic-performance-energetique-dpe

dossier n°: P4326

adresse : Ibis Passage du Marais 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

type de bien : Appartement

année de construction : Avant 1948

surface habitable : 59.70m2

elage : 1er Etage

porte: lot n" : 5

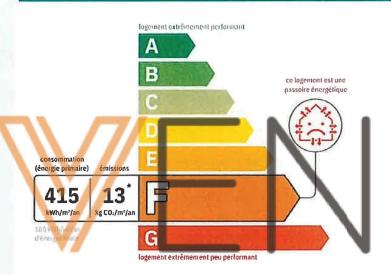
* Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de COa

13 kg CO₂/m¹/an

propriétaire:

adresse : Ibis Passage du Marais 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Performance énergétique et climatique



Ce logement émet 776 kg de COL par an, soit l'équivalent de 4021 km parcourus en voilure, Le niveau d'émissions dépend i principalement des types d effergies

utilisées (bois, électricilé, gaz, fioul, etc.).

émissions de CO₂ très importantes

Le niveau de consommation energétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffaga, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 les détails par poste.



entre 15106 et 20806 par **an**

Prix moyens des énergies indexés au 1" janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

Informations diagnostiqueur

SARL DUPOUY-FLAMENCOURT

41 rue des Bois,

75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Ne SIRET:

diagnostictet : LEFEVRE

tel: 01 42 02 68 90

email: tlefevre@dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr

ne de cel tification : CPDI1972 V010

oi g.da ce tification : ICERT

A Catastand pipe of the miles are not or law of the duties. No secret of B. Pod to a product of the control of

Montants et consommations annuels d'énergie

	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	ALC: COMPANY DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE	desymptotic Paper Land	A STATE OF THE RESIDENCE OF THE RESIDENC
usage		onsommation d'énergie kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	w répartition des dépenses
i chauffage	4 électricité	20381 (8861 ef.)	entre:1250€ et 1700€.	<mark>8</mark> 2%
• eau chaude o sanitaire	4 électricité	4184 (1819 é.f.)	entre 2506 et 3506	- 17%
% refroidissement		0(0 é.f.)	entre 06 et 06	0%
9 éclairage	4 électricité	260 (113 é.f.)	entre 106 et30Ê	1%
auxiliaire		0 (0 é.f.)	entre 06 et 06	0%
nergie totale pour les isages recensés :		24824 kWh (10 793 kWh é.f.)	entre 1510 € et 2 080 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandation

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 878 par jour.

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A 'Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à lactimatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à T'éclairage et auxiauxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation, Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques,...) ne sont pas comptabilitées.

d'usage ci-dessous.

A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

S

Température recommandée en hiver - 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture soit -330€ par an **astuces** (plus facille si le logement dispose de solutions de pillotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été — 28°C

astuces

- —Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée - 87£/jour - d'eau chaude à 40°C

- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement
- ° (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 408
- 5 360 consommés en moins par jour,

O c'est -28% sur votre facture soit -85€ par an

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

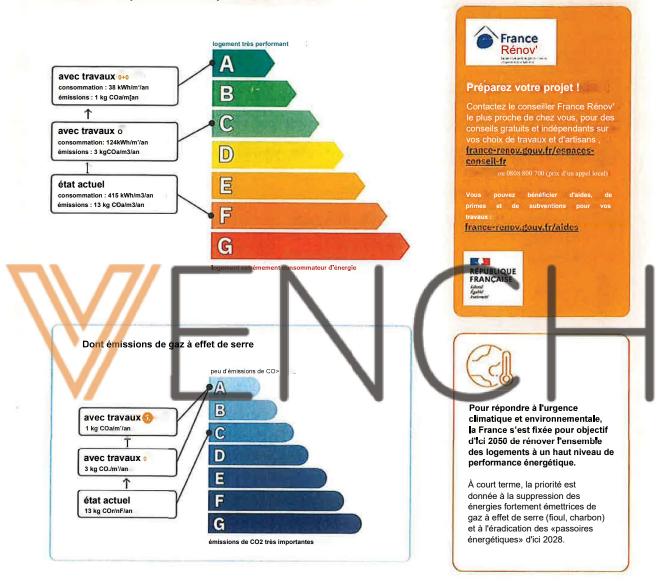


En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov gouv.fr



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Evolution de la performance après travaux



mur 1

mur 2

mur 3

porte 1 (Porte sur Mur 1)

Fiche technique du logement (suite)

	surface totale (m2)	p Observé/mesuré	27
	surface opaque (m3)	O Observé/mesuré	19.77 (surface des menuiseries déduite)
	type	O Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	P Observé/mesuré	35
	isolation	O Observé/mesuré	Non
	Inertie	P Observé/mesuré	Lourde
	orientation	P Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	p Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	ı	1
	surface totale (m¹)	P Observé/mesuré	6.75
	surface opaque (m¹)	P Observé/mesuré	4.95 (surface des menuiseries déduite)
	type	P Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	p Observé/mesuré	35
/	solation	P Observé/mesuré	Non
	inertie	P Observé/mesuré	Lourde
	orientation	P Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	P Observé/mesuré	Paroi extérièure
	coefficent de déperdition (b)	1	1
	surface totale (m²)	P Observé/mesure	10.8
	type	P Observé/mesuré	Murs en pierre de tai∎e et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	P Observé/mesuré	35
	isolation	P Observé/mesuré	Non
	Inertie	P Observé/mesuré	Lourde
	orientation	P Observé/mesuré	Est
	mitoyenneté	P Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	1	1
	nombre	P Observé/mesuré	1
	surface	P Observé/mesuré	1.89
	type	P Observé/mesuré	Porte en bols opaque pleine
	largeur du dormant	P Observé/mesuré	5
	localisation	P Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	P Observé/mesuré	Avec retour
	étanchéité	P Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	P Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / Inconnu
	type de local non chauffé	P Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Alu	p Observé/mesuré	3
	isolation Alu	P Observé/mesuré	Non
	surface Aue	P Observé/mesuré	14

Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / bale 3 (Fenêtre sur Mur 1) (suite)

type de vitrage	P Observé/mesuré	Double vitrage		
étanchéité	P Observé/mesuré	Présence de joint		
Inclinaison	P Observé/mesuré	Vertical		
épaisseur lame d'air	P Observé/mesuré	12		
remplissage	P Observé/mesuré	Air sec		
orientation	p Observé/mesuré	Nord		
type de masques proches	P Observé/mesuré	Aucun		
type de masques lointains	p Observé/mesuré	Aucun		
mur/plancher haut affilié	P Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
donnant sur	P Observé/mesuré	Paroi extérieure		
coefficent de déperdition (b)	7	1		
nombre	P Observé/mesuré	1		
surface	P Observé/mesuré	1.80		
type	P Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal		
largeur du dormant	P Observé/mesuré			
localisation	P Observé/mesuré	Au nu intérieur		
retour iso l ant	ρ Observé/mesuré	Sans retour		
type de paroi	p Observé/mesuré	Fenêtres battantes		
type de vitrage	p Observé/mesuré	Simple vitrage		
inc inaison	P Observé/mesuré	Vertical		
orientation	P Observé/mesuré	Ouest		
type de masques proches	P Observé/mesuré	Aucun		
type de masques lointains	p Observé/mesuré	Aucun		
mur/plancher haut affilié	P Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
donnant sur	P Observé/mesuré	Paroi extérieure		
coefficent de déperdition (b)	1	1		
nombre	P Observé/mesuré	1		
surface	P Observé/mesuré	0.30		
type	P Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal		
largeur du dormant	P Observé/mesuré	5		
localisation	P Observé/mesuré	Au nu intérieur		
retour isolant	P Observé/mesuré	Sans retour		
type de paroi	P Observé/mesuré	Fenêtres battantes		
type de vitrage	P Observé/mesuré	Simple vitrage		

Vertical

Nord

Aucun

Aucun

D Observé/mesuré

p Observé/mesuré

P Observé/mesuré

P Observé/mesuré

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 2)

fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 1) inclinaison

orientation

type de masques proches

type de masques lointains

Fiche technique du logement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire/ Installation 1 (suite)

'volume ballon (1)	p Observé/mesuré	200	
energle	O Observé/mesuré	Electrique	
bouclage réseau	P Observé/mesuré	Non bouclé	
type de production d'ecs	P Observé/mesuré	accumulée	
nombre de niveau	P Observé/mesuré	1	





Géomètres Experts Fonciers D P L G 41, rue des Bois - 75019 PARIS -Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01 42.02.75.03

Rapport n°: P4326 Date: 16/01/2024

Page: 2/4

		D - Ide	entification de	s appareils		
Genre (1)	Marque	Modèle	Type (2)	Puissance enkW	Localisation (3)	Observations (4)
Cuisinière			Appareil cuisson A		Cuisine	Installation pas en service le jour de la visite

(1) cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur.

(2) Non raccordé ; raccordé ; étanche.

(3) Pièce(s) ou se situe l'appareil,
(4) Anomalie, taux de CO mesuré(s), motif(s) de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné.

Points de contrôle n° (5)	A1(6), A2(7), DGI (8) ou 32c(9)	Libellé des anomalies et recommandations	Localisation (non règlementaire)	Photos
8c	DGI	au moins un organe de coupure d'appareil d'un appareil alimenté par une tuyauterie fixe est muni d'un about porte-caoutchouc non démontable.		1
14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée.	Cuisine	\vdash
19a1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu d'une amenée d'air.		
20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air.		

(5) point de contrôle selon la norme utilisée

(6) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation,

(7) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais

DGI (Danger Grave Immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement

F - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés :

Local	Volumes	Motif
Aucun		



Géomètres Experts Fonciers DP LG
-IL, rue des Bois - 75019 PARIS
-Tél. 01.42,02.68.90 Fak. 01.42.02.75.03

Rapport n° : P4326 Date : 16/01/2024

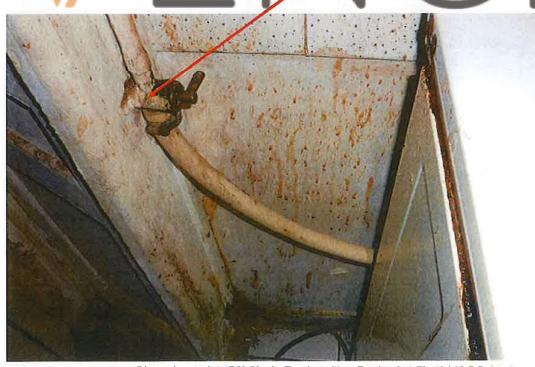
Page : 4/4

Photos (non réglementaire)

COMPTEUR DEPOSE



organe de coupure d'appareil d'un appareil alimenté par une tuyauterie fixe est muni d'un about porte-caoutchouc



Diagnostics : Amiante DPI: Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité L.R.P.



Géomètres Experts Fonciers D P L G 41, rue des Bois - 75019 PARIS - -Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03 Rapport n°: P4326 Date: 16/01/2024 Page: 2/7

4 - Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils Sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V encourant continu. L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles. Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment : les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement); les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ; inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits

5 - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- S 2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit,
- S 4 La liaison équipotentie le et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 0 5- Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs
- X6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- □ P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- □ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

XIC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.



Géomètres Experts Fonciers DPLG

41, rue des Bois - 75019 PARIS -Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03 Rapport n°: P4326 Date: 16/01/2024 Page: 4/7

die One	6 - Avertissement particulier	
N° article(1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs
Aucun		

Autres constatations diverses :

N° article(1	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
	Aucune	

⁽ I) Réference des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

7 - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques. Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter : faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule) ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement, faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé), ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés, respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation), ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau, ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples, manoeuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels, faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié. Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : 12/01/2024

Etat rédigé à PARIS 19E ARRONDISSEMENT, le 16/01/2024

Nom et prénom de l'opérateur :

LEFEVRE

Signature de l'opérateur

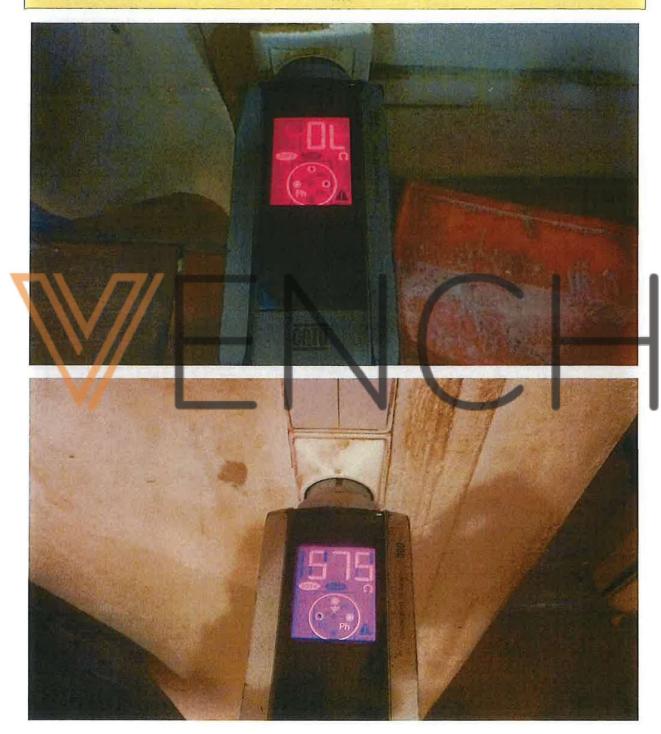
Le Géomètre-Expert



Géomètres Experts Fonciers D P L G 41, rue des Bois -75019 PARIS - Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Rapport n°: P4326 Date: 16/01/2024 Page: 6/7

Photos





S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT Géomètres Experts Fonciers DPLG 41, nie des Bois -75019 PARIS -Tel. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier: P4326 Date: 16/01/2024 Page: 1/3

RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE **DE TERMITES**

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : P4326 Date de la visite : 12/01/2024 Temps passé sur site : 1h30

Renseignements relatifs au bien

1 bis Passage du Marais 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT Appartement 3 pièces 1er éEtage porte gauche

Propriétaire

Nom - Prénom:

Commanditaire

Nom - Prénom : AGN avocats

Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Date de construction : 1900

Références cadastrales : section BD n°43 Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites :Non

Présence de termites dans le bâtiment :Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de

construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s): Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature: appartement Nbre de niveaux : 1

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...):

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :

Inconnue

D - Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL DUPOUY-FLAMENCOURT

Nom et prénom de l'opérateur : LEFEVRE

Adresse: 41 rue des Bois - 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

N° SIRET: 340 635 283 00021

Identification de sa compagnie d'assurance : MMA IARD Assurances Mutuelles

Numéro de police et date de validité : 263 431

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc EDONIA

Bât G rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE n° de certification et date de validité : CPDI 1972 V010



S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT Géomètres Experts Fonciers DPLG 41, rue des Bois - 75019 PARIS -Tel. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier: P4326 Date: 16/01/2024

Page: 3/3

J - Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;

examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.);

examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

<mark>Les</mark> parti<mark>es</mark> ca<mark>chée</mark>s ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

K - Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la prés<mark>ence d</mark>e termite dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février . 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH. l'opérateur avant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établit par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Parc EDONIA Bât G rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE

L - Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 12/01/2024 et valable jusqu'au 11/07/2024. Fait en nos locaux, le 12/01/2024

Nom et prénom de l'opérateur :

LEFEVRE

Signature de l'opérateur

Le Géomètre-Expert

Numéro de dossier : P4326 - Page 3 sur 3